

**DÉRÈGLEMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ –
UN PAS DE GÉANT POUR LA PRIVATISATION DU SAVOIR!**

Cécile Sabourin, économiste, professeure à l'UQAT, coordonnatrice Comité Québec/Canada, Charte des responsabilités humaines

Proposer la déréglementation totale des droits de scolarité, comme le fait le « groupe des seize » constitue une atteinte directe aux services publics. L'acceptation d'une telle proposition pourrait bien détruire le réseau universitaire que les Québécoises et Québécois ont développé depuis 40 ans. Surtout, elle entraînerait un retour à l'accès aux études supérieures lié aux ressources financières.

Cette apparente solution aux problèmes que connaissent les universités néglige des objectifs chers aux Québécoises et Québécois, à savoir la démocratisation et l'accessibilité aux connaissances. En outre, instituer la concurrence commerciale entre les programmes attaque directement les fondements de la mission d'enseignement universitaire, à savoir servir l'ensemble de la société par ses contributions au développement et à la transmission des connaissances. La mise en application d'une telle proposition ajouterait une nouvelle dimension à des problèmes déjà présents dans les universités où la marchandisation des connaissances a pris pied via le financement de la recherche.

D'où viennent les problèmes de financement des universités?

Le sous-financement des universités est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est qu'il n'existe pas de vue d'ensemble permettant de bien saisir l'état de la question. Le financement universitaire – fonctionnement et immobilisations – provient de sources diverses : ministères québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), agences et ministères du gouvernement fédéral, contributions des étudiantes et étudiants et contributions privées, directes ou via des fondations universitaires¹. À l'exception des étudiantes et étudiants, chacun de ces pourvoyeurs de fonds attribue des sommes aux universités selon ses propres critères. Les sommes sont versées pour le fonctionnement de base, la recherche et les immobilisations.

Pour quiconque considère important de connaître l'état des lieux avant de se prononcer sur les meilleures solutions pour mettre fin au sous-financement, le défi est grand. Des données partielles existent mais sont le plus souvent difficiles à colliger et à analyser. Construire un portrait d'ensemble est, semble-t-il, tout simplement impossible comme l'ont affirmé le Vérificateur général du Québec et le président du Comité sur le financement des universités

¹ Pour plus d'information, voir les travaux disponibles sur le site <http://fppu.org/>.

(CFU) de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)².

Ceci étant dit, la FQPPU maintient ses efforts de colliger les données sur le financement de base, les immobilisations et la recherche en dépit de l'opacité des sources. Les universités sont autonomes, à juste titre bien sûr, cependant cela ne peut pas les dispenser du devoir de transparence. Les responsables gouvernementaux ne peuvent non plus se dispenser de rendre accessibles les données concernant les universités auxquelles elles accordent plus de la moitié de leur financement. Pourtant, c'est avec grande parcimonie que le MELS a ouvert ses banques de données au CFU de la FQPPU.

On s'étonne peu de la situation puisque les analyses déjà effectuées révèlent des tendances qui suscitent de nombreuses questions : décroissance de la proportion des budgets affectés à la rémunération des professeures et professeurs au bénéfice de celle des gestionnaires et de l'ensemble des coûts de gestion, transferts de budgets de fonctionnement vers des immobilisations, etc.

Étudier et décortiquer les états financiers des universités s'apparente à un travail d'espionnage qui exige des compétences ainsi qu'une « connaissance de l'intérieur ». Les administrations universitaires ne s'embarrassent pas de rendre accessible l'information. L'absence de transparence devient d'autant plus inquiétante qu'elle se conjugue avec de profondes transformations des modes de gestion qui découlent de l'intrusion de la concurrence de nature commerciale plutôt qu'intellectuelle au sein des universités. Il en résulte un détournement de mission et des chambardements dans les priorités de plus en plus en lien avec des enjeux budgétaires et financiers plutôt que scientifiques.

Subordination de l'émulation intellectuelle à la concurrence commerciale

Les services impérativement attendus des universités sont l'enseignement, l'accessibilité aux connaissances, la recherche fondamentale notamment en lien avec la formation des étudiantes et étudiants, le service à la collectivité. À partir de la révolution tranquille, le Québec a délibérément construit son réseau universitaire afin que les établissements répartis sur l'ensemble du territoire répondent à ces attentes de la population et d'une société moderne et contribuent au développement global du Québec. On a non seulement permis mais favorisé l'offre de services sur l'ensemble du territoire. Avec les brutales coupures des années '90, que l'on peut attribuer à l'obsession du déficit 0 du gouvernement Bouchard et de la baisse des transferts fédéraux, un revirement se concrétise. Les politiques publiques contraignent de plus en plus les universités à réorienter leurs priorités.

² Les plus récentes données globales (revenus 2004-2005) montrent que la répartition est la suivante entre les pourvoyeurs de fonds (fonds de fonctionnement et fonds avec restriction): aux universités : Gouvernement du Québec 53% ; Gouvernement du Canada 13% ; Étudiants 14% ; Autres 20%.

En parallèle depuis les années '90, l'idée que connaissance constitue une marchandise prend racine. Les organisations internationales de nature économique³, dont on sait qu'elles sont au service du capitalisme contemporain et des mécanismes qui le structure au niveau international, encouragent fortement cette tendance. Quoique passée sous silence, cette construction du marché de la connaissance est au cœur de l'enjeu du financement des universités. Privatiser les connaissances, c'est laisser le marché opérer et ceux qui en possèdent les moyens la possibilité de s'en approprier le contrôle : contrôle des orientations de leur développement, des coûts à leur accès et des bénéfices qui en découlent. L'utilité des connaissances telles que jugées par les « marchés » détermineraient leur positionnement tant dans les secteurs d'enseignement que de recherche.

La contamination de l'obsession du marché et de la concurrence commerciale a ainsi depuis plusieurs années franchi les portes des universités et attisé l'envie des dirigeants. Pour ceux-ci, prendre de l'expansion et hisser leur établissement dans une hiérarchie – internationale si possible – souvent selon des critères quantitatifs, ayant peu à voir avec la qualité réelle des prestations, sont devenus des objectifs en soi. Dans ce contexte, l'offre de services attendus de la part des universités vise souvent à alimenter les coffres : attirer des clientèles, des fonds de recherche, des contrats, etc. La multiplication des points de services et des campus secondaires s'inscrit dans cette approche compétitive.

En somme, après avoir appauvri les universités par leurs coupures, les gouvernements entament leur réinvestissement à partir des années 2000, cette fois en affichant clairement leurs intentions. Les programmes d'enseignement sont touchés tout comme la recherche et les immobilisations.

Le marché des connaissances : réalités et conséquences

La proposition du « groupe des seize » vise à construire le marché des connaissances au Québec. Après les offensives à l'endroit de la recherche, les incitations à privilégier les *ppp* pour les immobilisations, on propose rien de moins que de soumettre les programmes aux règles du marché. Avec quelles conséquences pour le Québec?

Le réinvestissement dans le financement de base des universités (fonds de fonctionnement) que le MELS initie en 2006 accroît le « ciblage » des subventions. Appliquant une nouvelle grille de répartition, le MELS en profite pour y inscrire ses nouvelles priorités et annoncer celles qu'il ajoutera subséquemment au fur et à mesure de l'augmentation de ses crédits aux universités. Aussi valables soient ces priorités – médecine puis génie, sciences appliquées et sciences de la gestion -, l'accroissement de la pondération⁴ attribuée à certaines

³ En particulier l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC

⁴ La combinaison « étudiants équivalents temps complet et les disciplines (EETC) » détermine la pondération et les sommes qui seront attribuées à chaque université.

disciplines entraîne une « dévalorisation » relative des autres disciplines. Il faut savoir que la nouvelle grille découle de l'évaluation des coûts⁵ rattachés à l'offre des différents programmes. Les programmes les moins coûteux reçoivent une plus faible pondération à laquelle correspondent bien sûr de plus faibles subventions. Cette même évaluation permet d'estimer la proportion des coûts de la formation universitaire effectivement subventionnés, ce dans le contexte où tous les étudiantes et étudiants paient les mêmes droits de scolarité. Par ailleurs, les frais afférents peuvent varier d'une université et d'un programme à l'autre.

Les travaux préparatoires à la nouvelle grille de répartition des subventions de base aux universités alimentent l'idée que les coûts inégaux de différentes formations universitaires devraient entraîner des droits de scolarité différenciés selon les programmes. Cet argument va dans le sens de la proposition du « groupe des seize » qui ne jure que par la concurrence et la responsabilité individuelle des bénéficiaires de services.

Ce qui interpelle dans une proposition de dérèglementation c'est l'intrusion pleine et entière de la marchandisation des connaissances dans un domaine aussi crucial que l'éducation⁶. L'éducation, de la maternelle à l'université, constitue l'assise principale pour l'avenir d'un pays. Investir dans l'éducation et rendre accessibles tous les programmes à celles et ceux qui en ont les capacités et la volonté de poursuivre des études peut-il être remis en question pour des motifs de concurrence commerciale? Voilà la vraie question que soulève la proposition des « seize ».

Dans les domaines de la recherche universitaire, l'attribution des fonds par les gouvernements et leurs agences est soumise aux priorités économiques et commerciales. En 1999, la responsabilité de la recherche confiée à un ministère québécois autre que celui de l'Éducation avait donné le ton. Depuis lors, la recherche universitaire est passée de manière accélérée sous la coupe du secteur économique. Parallèlement le gouvernement fédéral révisait le fonctionnement de ses organismes subventionnaires et commençait ses interventions directes pour aligner la recherche financée publiquement sur les besoins des industries exportatrices.

Les immobilisations ne sont pas en reste puisque, depuis de nombreuses années, le gouvernement québécois qui en assume la responsabilité pour les infrastructures d'enseignement manque gravement à ses devoirs et force les établissements à se tourner vers les *ppp*. Le gouvernement fédéral pour sa part a misé sur le financement des infrastructures de recherche pour asseoir son pouvoir d'influence direct sur les universités. Celles-ci ont joué le jeu, notamment en faisant des ponctions dans leurs budgets de fonctionnement réaffectant des sommes à des fins autres que l'enseignement, afin de

⁵ Les études sur les coût réels de l'offre de programmes ont été effectuées pendant la période 2001-2003, après plusieurs années de coupures dans les universités.

⁶ La même inquiétude s'applique à tous les cycles d'étude.

répondre aux exigences des programmes de subventions fédéraux.

Pour leur part, les entreprises privées invitées à contribuer directement au financement universitaire en échange de bénéfices directs prennent aussi place aux postes de décision dans les conseils d'administration. L'alignement des universités québécoises sur les pratiques privées pourrait bien être consommée si les Québécoises et Québécois ne réagissent à temps.

Conclusion

L'enjeu de la déréglementation des droits de scolarité est essentiellement de nature politique et non budgétaire. Le sous-financement des universités par les gouvernements paraît avoir été orchestré ici, comme il l'a été ailleurs au Canada et dans le monde, afin de mettre les connaissances de celles et ceux qui les produisent d'abord au service des entreprises commerciales.

Au lieu de privilégier une fiscalité plus juste et solidaire afin de financer les services publics que sont les universités, l'approche individualiste et marchande choisie est de faire peser le poids de sa formation sur chaque étudiante, étudiant. Les ajustements mineurs proposés pour accommoder les plus démunis –hausse des prêts et bourses – ne peuvent en aucun cas contrer les impacts prévisibles pour les jeunes des classes moyennes et pour l'ensemble de la société.

Une fiscalité juste et solidaire réglerait le problème à la source en puisant les fonds nécessaires là où ils s'accumulent, notamment chez les personnes bien formées qui perçoivent de hauts revenus, rendant ainsi responsables de l'enseignement supérieur celles et ceux qui ont bénéficié directement des services ainsi que tous les autres qui en bénéficient indirectement. Les diplômées et diplômés universitaires contribuent de multiples façons au développement économique, culturel, social et démocratique de la société. Un plus grand accès aux études ne peut qu'accroître l'ampleur et la diversité de ces contributions.

La déréglementation des droits de scolarité serait la pire des solutions. Aussi attrayante que puisse paraître la concurrence entre les programmes reflétée par les droits de scolarité différenciés selon les facultés et programmes, cette solution constitue un réel problème car elle attaque de front nos services publics et nie le droit fondamental à l'éducation de même que les valeurs mises de l'avant par la société depuis la révolution tranquille.

Le 8 mars 2010